

de violations ou de victimes. En second lieu, nous avons étudié des façons innovatrices de favoriser l'observation des droits et des libertés qui existent déjà. Enfin, nous avons lancé l'idée d'une étude qui a pour but d'analyser les causes de certains abus des droits de la personne et ce, dans l'espoir d'empêcher qu'ils ne se répètent.

Pour en revenir au premier plan, soit l'élaboration de nouveaux instruments internationaux, l'Assemblée générale a adopté unanimement, en décembre dernier, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur les opinions ou les croyances. En chantier depuis vingt ans, cette déclaration énonce en détail le droit à la liberté des croyances qui fut d'abord énoncé en termes généraux dans la Déclaration universelle des droits de la personne. Quand la Déclaration sur l'intolérance religieuse fut finalement adoptée, diverses délégations rendirent hommage à l'important rôle joué par le Canada dans l'élaboration de cet instrument.

C'est également en décembre de l'an dernier que le Canada a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous en étions l'un des principaux artisans et un Canadien a même été élu au sein du Comité chargé de suivre sa mise en oeuvre.

En outre, le Canada participe activement aux travaux d'un groupe de travail qui élabore un projet de convention contre la torture. J'ai de bonnes raisons d'espérer que ce groupe présentera dans un très proche avenir un projet définitif de convention à la Commission des droits de la personne. L'odieuse pratique de la torture ne peut rester impunie. Nous avons beaucoup insisté pour que la Convention, dans sa forme finale, comporte des dispositions garantissant son application universelle. De telles dispositions permettraient de traduire devant les tribunaux tout tortionnaire, dans quelque État que ce soit et indépendamment de sa nationalité ou de celle de sa victime ou de l'endroit où a été perpétrée la torture.

Comme je l'ai souligné tout à l'heure, le Canada a oeuvré sur un deuxième plan. C'est ainsi que nous avons récemment parrainé une initiative qui met en valeur de droit et la responsabilité des individus et des groupes de promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales qui existent déjà. Cette initiative a été adoptée à la dernière session de la Commission des droits